

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
7 avril 2006
Français
Original: anglais

**Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003)
concernant le Libéria****Note verbale datée du 6 avril 2006, adressée à la Présidente
du Comité par la Mission permanente de la République arabe
syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de la République arabe syrienne présente ses compliments à la Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria. Se référant à la note de cette dernière en date du 5 décembre 2005 concernant la liste des personnes et entités auxquelles s'appliquent les mesures visées au paragraphe 1 de la résolution 1532 (2004) (la liste du gel des avoirs), la Mission permanente a l'honneur de l'informer que les autorités syriennes ont constaté, le 13 juin 2005, qu'Amr Mamdouh Chichakli, dont le nom figure dans ladite liste, agit en tant que curateur pour un compte ouvert au nom d'Amal Amin Sabagh. Les autorités syriennes ont en conséquence gelé les avoirs de M. Chichakli et inscrit son nom sur la liste noire.

